



AGENCE NATIONALE DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Rapport d'activité 2021

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), au sein de l'Anses, est l'autorité compétente en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire en France. Elle évalue les dossiers nationaux et européens d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires ainsi que les dossiers européens des limites maximales des résidus acceptables dans les denrées animales. Elle autorise la mise sur le marché des médicaments vétérinaires (AMM), les essais cliniques, l'importation, l'utilisation temporaire des médicaments vétérinaires, l'ouverture d'établissements pharmaceutiques de fabrication, d'exploitation, de distribution en gros et d'exportation de médicaments, et certifie l'exportation de médicaments vétérinaires.

Elle surveille le risque d'effets indésirables et les problèmes de disponibilité sur le marché des médicaments vétérinaires ; elle contrôle leur qualité, la publicité et les établissements pharmaceutiques vétérinaires. Elle est centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé animale (OIE).

CHIFFRES CLÉS

Autorisations de mise sur le marché

74 AMM délivrées,
3 rapportariats
de procédures
centralisées

1 dossier Limite maximale
de résidus piloté par
l'ANMV

741 autorisations
d'importation
délivrées

Inspection et surveillance du marché

74 inspections
d'établissements
pharmaceutiques

544
analyses de contrôle
de la qualité réalisées
sur 108 médicaments
vétérinaires

UN CONTEXTE EN MUTATION

Les travaux d'adaptation pour la mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux médicaments vétérinaires

Le règlement n°2019/6 visant à harmoniser la réglementation et les pratiques des États membres est entré en application le 28 janvier 2022. L'ANMV a été force de proposition dans la phase d'élaboration du texte ainsi que dans la phase de trois ans précédant l'entrée en application en participant et en présidant plusieurs groupes de travail tant auprès de l'EMA que de la Commission européenne, en vue d'élaborer les textes précisant la mise en application des règlements.

L'année 2021 a vu l'adoption de 4 actes délégués et de 8 actes d'exécution du règlement n°2019/6 portant notamment sur la collecte des données des antimicrobiens, les bonnes pratiques de distribution et de pharmacovigilance ainsi que la base de données des produits.

L'ANMV a également été force de proposition pour identifier les évolutions nécessaires dans la réglementation nationale avec la préparation du projet d'ordonnance qui a été adoptée au 1^{er} trimestre 2022.

Pharmacovigilance

4 357

déclarations d'effets indésirables enregistrées,
parmi lesquelles 2 354 ont été jugées graves

Les travaux préparatoires de la feuille de route de l'ANMV 2022-2026

La feuille de route précédente se termine en 2021. Pour préparer l'adoption d'une nouvelle feuille de route 2022-2026, des consultations ont été menées en interne avec un bilan de la réorganisation conduite en 2020 et en externe auprès de nos parties prenantes via des questionnaires. Cette feuille de route intègre un contexte européen évolutif et prégnant avec notamment une refonte de la réglementation et ses impacts importants au niveau national, des conditions de travail évolutives avec une réorganisation récente de l'ANMV et les conséquences de la crise sanitaire qui a généralisé le télétravail. Les objectifs stratégiques portés par cette feuille de route visent le positionnement à l'Europe et l'international et le développement de domaines scientifiques majeurs tels que la lutte contre l'antibiorésistance ou les nouvelles thérapies.

Des groupes de travail avec la participation active des agents et un séminaire du comité de direction ont permis d'établir 4 axes principaux tous en interaction :

- l'amélioration de l'environnement du travail ;
- le développement des compétences et l'adaptation missions/moyens ;
- la promotion de l'ANMV ;
- la transformation digitale de l'ANMV.

L'International à distance en période de COVID

Du fait de la situation sanitaire en 2021, l'activité internationale de l'ANMV a été cette année encore fortement affectée. Toutefois, des réunions virtuelles ont permis de maintenir une certaine activité telle que la tenue des séminaires de formation des points focaux OIE pour les médicaments vétérinaires des régions d'Europe et des Amériques, ce qui a permis de finaliser le cycle VI.



TRAVAUX RÉALISÉS ET FAITS MARQUANTS

LANCEMENT DE VIGIE :

UNE NOUVELLE BASE NATIONALE DE PHARMACOVIGILANCE

L'augmentation régulière du nombre de déclarations d'événements indésirables ces dernières années (+ 30 % en 10 ans), a conduit l'ANMV à se doter d'une base nationale de pharmacovigilance plus intégrée dans son système d'information global.

Dénommée VIGIE, cette base a été mise en service en septembre 2021 à la plus grande satisfaction de ses utilisateurs. VIGIE est une application Web partagée entre l'ANMV et le Centre de pharmacovigilance de Lyon (CPVL) interconnectée avec la base du médicament vétérinaire de l'ANMV et également avec son site de télédéclaration. Elle permet une transmission automatisée des déclarations vers le réseau européen. Ces différentes évolutions améliorent notablement le temps de gestion et de suivi des déclarations et sécurisent les flux d'information.

En termes d'exploitation des données, les nombreuses possibilités de requêtes de l'outil ainsi que la mise en place d'un outil de détection de signal adapté contribuent à améliorer les capacités de surveillance de l'ANMV dans ce domaine.

ALIMENTATION DES ARCHIVES OUVERTES PAR L'ANSES

En 2020, l'Anses, associée à d'autres agences sanitaires, a signé une déclaration conjointe en faveur de la science ouverte, affirmant ainsi leur volonté de développer une approche concertée pour favoriser la diffusion et le partage des connaissances.

L'Anses assure un dépôt systématique des « versions auteurs » sur son site de dépôt institutionnel d'archives ouvertes (HAL Anses), 6 mois après parution. Elle publie ces mêmes versions sur le portail Médicament vétérinaire de son site internet.

Cette nouvelle modalité de diffusion, mise en place en avril 2021, et qui concernait les futurs articles rédigés par ou en collaboration avec l'ANMV, s'est accompagnée d'une mise en ligne des articles publiés les années précédentes soit 23 articles qui ont été ainsi mis à disposition.

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES FALSIFIÉS

Dans le cadre de son activité de surveillance du marché, l'ANMV a réalisé des commandes en ligne sur le site internet « Wish » de plusieurs colliers antiparasitaires dont les visuels et descriptifs des pages consultées laissaient penser qu'il s'agissait des colliers SERESTO® autorisés en France. Après analyse au sein du laboratoire de l'ANMV, il s'est avéré qu'il s'agissait de produits falsifiés, ne contenant aucun principe actif, qui provenaient de Chine. L'ANMV a alerté les utilisateurs par une communication sur son site internet pour les mettre en garde contre les risques induits par l'achat sur internet et l'utilisation de médicaments falsifiés, qui vont de la simple inefficacité du produit à la toxicité éventuelle pour l'animal, l'homme et l'environnement liée aux substances dangereuses que peuvent renfermer ces produits.

ANALYSE DES ASSOCIATIONS DE PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX CONTENANT DES ANTIBIOTIQUES

Les déclarations des cessions d'antibiotiques des fabricants d'aliments médicamenteux ont permis de recenser les usages des molécules concernées chez les animaux de rente. Sur la base de ces données, le Comité de suivi des médicaments vétérinaires, placé auprès du directeur de l'ANMV, a étudié les connaissances actuelles sur leurs interactions physicochimiques et pharmacologiques afin de préciser leurs effets et de conforter ou non la pertinence des prescriptions associant plusieurs prémélanges médicamenteux dans le contexte d'un usage prudent et raisonné de l'antibiothérapie.




UTILISATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE CHEZ LES VOLAILLES DE BASSE-COUR

De plus en plus de particuliers détiennent des poules pondeuses dans leur jardin et en consomment les œufs. Ces oiseaux sont fréquemment considérés par leurs propriétaires comme des animaux de compagnie.

Les vétérinaires sont confrontés à des demandes de soins pour ces animaux, avec une faible disponibilité de médicaments avec des conditionnements adaptés aux petits effectifs. Le prescripteur doit également tenir compte du caractère « producteur de denrées » de ces animaux en n'omettant pas de préciser, lors de la prescription, la conduite à tenir vis-à-vis de ces productions et le respect du temps d'attente le cas échéant. Le Comité de suivi des médicaments vétérinaires a travaillé sur cette thématique émergente, en proposant aux vétérinaires des recommandations avec une revue des thérapies disponibles.

DÉVELOPPEMENT DES BASES DE DONNÉES EUROPÉENNES

Le règlement européen n°2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires a établi la création de trois bases de données.

-  La base « produits » contient les informations relatives aux médicaments vétérinaires autorisés dans l'Union européenne. L'ANMV co-préside le groupe en charge du suivi du projet informatique dont le développement est assuré par l'Agence européenne du médicament (EMA) en étroite collaboration avec les États membres. La base est accessible depuis le 28 juillet 2021, les États membres de référence assurant la saisie initiale des données : la France a ainsi transmis les données de plus de 1518 produits fin 2021.
-  L'Eudravigilance Veterinary a pour vocation de recevoir l'ensemble des déclarations d'évènements indésirables présumés survenus chez les animaux suite à l'utilisation de médicaments et chez l'Homme suite à l'utilisation de médicaments vétérinaires. L'ANMV participe au groupe de travail des utilisateurs pour apporter une expertise technique aux développeurs informatiques et tester l'outil.
-  La base de données des établissements recense les fabricants et les distributeurs en gros des médicaments vétérinaires. La base préexistante est enrichie d'éléments complémentaires, comme les autorisations de distribution en gros. L'ANMV est également membre du groupe de travail pour le développement de cette base.

PUBLICATION DE L'AVIS PHYTOTHÉRAPIE

Face au constat d'une augmentation d'usage de préparations à base de plantes (phytothérapie) et d'huiles essentielles (aromathérapie) à des fins médicamenteuses, l'Anses s'est autosaisie afin de proposer une méthode d'évaluation adaptée aux médicaments vétérinaires à base de plantes.

Celle-ci permettrait de définir une liste de plantes pour lesquelles il n'y a pas besoin de définir de limites maximales de résidus car leur utilisation est considérée sans risque pour le consommateur en prenant en compte les données disponibles dans d'autres domaines : plantes habituellement consommées par les animaux ou les êtres humains, incluses dans des compléments alimentaires ou des médicaments à usage humain, ainsi que des plantes qui ne sont pas toxiques pour l'être humain aux doses utilisées. La méthode proposée permet également d'identifier les études ou données manquantes pour conclure à l'absence de préoccupation s'agissant de certaines plantes ou parties de plantes. Néanmoins, certaines plantes ne sont pas utilisables en médecine vétérinaire du fait de leur toxicité avérée pour l'être humain et d'un possible risque pour le consommateur.

Les travaux se poursuivent avec la création d'un groupe de travail de l'Anses incluant le médicament vétérinaire et un portage au niveau européen avec notamment l'organisation d'une conférence dans le cadre de la Présidence française au Conseil de l'Union européenne.

PERSPECTIVES ET PROJETS ENGAGÉS

REFONTE DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE

Les règlements européens d'application directe dans les États membres ont un fort impact sur les réglementations nationales dans la mesure où désormais beaucoup de points sont définis dans le règlement et entraînent ainsi la suppression de nombreux articles du code de la santé publique.

La loi n°2020-1508 du 3 décembre 2020 habilite le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance dans les 16 mois pour adapter la réglementation nationale au droit de l'Union européenne.

L'ANMV est force de proposition pour analyser les modifications et les ajouts rendus nécessaires pour être conforme au droit de l'Union européenne. Le projet d'ordonnance est élaboré en concertation entre la DGS, la DGAI et l'ANMV en vue d'une publication au premier trimestre 2022. Ces modifications législatives seront suivies par l'adoption de décrets d'application.

ANTIBIORÉSISTANCE

L'ANMV participe au pilotage d'un projet visant à trouver des solutions à l'indisponibilité de certains antibiotiques. Le projet d'une durée de 3 ans vise à identifier les causes profondes des pénuries et du manque de disponibilité d'antibiotiques en France dont le brevet est tombé dans le domaine public (en santé humaine et animale tout en tenant compte de l'environnement) et proposer des solutions efficaces, dans une perspective « Une seule santé ». Le projet PARS est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique (TSI) et mis en œuvre par l'OMS en coopération avec la Direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG REFORM) de la Commission européenne.

La première phase de ce projet (novembre 2020 à décembre 2021) a pour objectif d'analyser les pénuries d'antibiotiques et le manque de disponibilité des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire.

Cela permettra d'identifier les causes profondes entraînant des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et des problèmes de disponibilité dans les secteurs humain et vétérinaire. Enfin, des mesures possibles pour lutter contre ces causes profondes seront proposées.

L'ANMV À L'INTERNATIONAL

L'INTERNATIONAL À DISTANCE EN PÉRIODE DE COVID

Du fait de la situation sanitaire en 2021, l'activité internationale de l'ANMV a été, cette année, encore fortement affectée. Toutefois des réunions virtuelles ont permis de maintenir une certaine activité telle que la tenue des séminaires de formations des points focaux OIE pour les médicaments vétérinaires des régions d'Europe et des Amériques, ce qui a permis de finaliser le cycle VI.

DÉVELOPPEMENT D'UN MODULE DE FORMATION À DISTANCE SUR LES AUTOVACCINS

L'ANMV et l'ENSV Lyon ont préparé un module de formation en ligne sur l'analyse des risques liés aux autovaccins bactériens inactivés et la mise en place de mesures réglementaires pour les maîtriser. Cette formation intervient dans le cadre des recommandations adoptées lors de la 2ème conférence mondiale de l'OIE en 2018 pour la lutte contre l'antibiorésistance. Cette formation est destinée aux experts des services vétérinaires impliqués dans la mise en œuvre de réglementation, l'évaluation des risques et le contrôle des autovaccins. L'ANMV a apporté ses compétences d'expertise en matière d'autovaccins. Ce module a été lancé le mardi 16 novembre 2021 avec 14 participants.



Rupture de médicaments vétérinaires

Depuis 2018, chaque rupture critique fait l'objet d'une communication de l'ANMV sur son site portail à destination des vétérinaires praticiens afin de leur proposer des alternatives le cas échéant. Celle-ci est actualisée en fonction des nouvelles informations reçues et de l'évolution de la situation. Un retour d'expérience a été conduit avec les parties prenantes.

Le guide des bonnes pratiques de gestion des ruptures et la fiche de déclaration et suivi des ruptures ont été mis à jour pour prendre en compte l'actualisation du statut des ruptures en cours et intégrer la libération de lots particuliers par l'ANMV dans les moyens de gestion. Les importations ou autorisations temporaires d'utilisation accordées à des médicaments autorisés dans d'autres pays sont une autre mesure importante pour pallier les ruptures.

Une augmentation d'environ 20 % par rapport à 2019 a été notée peut-être en lien avec la crise sanitaire. Les vaccins, avec 27 %, sont en tête des ruptures déclarées, suivis par les anti-inflammatoires (17 %) et les antibiotiques (15 %). Ces ruptures de vaccins sont liées aux difficultés d'approvisionnement du marché des animaux de compagnie en forte croissance depuis 2020. Parmi les anti-inflammatoires, les médicaments à base de méloxicam (sous différentes formes) ont été particulièrement concernés et pour les antibiotiques ceux à base d'amoxicilline (+ acide clavulanique).

Mise en place de la signature électronique

Dans le cadre d'une politique de développement durable et pour accompagner la nouvelle organisation du travail, l'ANMV poursuit son projet de dématérialisation de ses processus. Les usagers peuvent saisir l'ANMV par voie électronique en déposant leur dossier de demande sur la plateforme européenne CESP (Common European Submission Platform).

L'Anses s'est également dotée d'un outil de signature électronique déployé à partir de juillet 2021 pour les décisions relatives au médicament vétérinaire. La transmission des décisions signées est assurée par voie électronique au demandeur (envoi par courrier électronique sur une adresse institutionnelle).

Communication avec les parties prenantes : l'ANMV a participé activement aux congrès annuels de la profession vétérinaire

Les interventions ont porté sur les travaux de l'ANMV notamment en matière de pharmacovigilance et d'antibiorésistance ainsi que les évolutions réglementaires nombreuses avec la révision du cadre européen. Ces congrès ont permis des échanges avec les vétérinaires et des retours sur les problématiques d'usage des médicaments vétérinaires sur le terrain. En 2021, l'ANMV a participé à trois principaux congrès.

Les JNGTV (Journées nationales des groupements techniques vétérinaires) qui ont rassemblé 302 praticiens « ruraux ». Trois agents de l'ANMV ont réalisé des présentations en pharmacovigilance et sur les usages des médicaments vétérinaires en apiculture.

L'Association vétérinaire équine française a rassemblé 303 praticiens équins. L'ANMV a réalisé une présentation en pharmacovigilance.

L'Association Française des vétérinaires pour animaux de compagnie a rassemblé 2418 praticiens spécialistes des canins. Six présentations ont été assurées par les agents de l'ANMV en pharmacovigilance et sur l'évolution de la réglementation.

Troisième journée de l'ANMV

Le 12 octobre, l'ANMV a organisé sa 3^e journée à destination de l'ensemble de ses parties prenantes représentant toute la chaîne du médicament vétérinaire. 150 personnes se sont connectées en visio-conférence.

La journée était centrée sur l'entrée en vigueur du règlement relatif aux médicaments vétérinaires avec des présentations sur les travaux réalisés par la Commission européenne et l'Agence européenne du médicament ainsi que l'investissement de l'ANMV dans cette perspective. Trois brèves ont fait un focus sur la démonstration de la base de données des produits de l'Union, la vente en ligne des médicaments vétérinaires et les règles pour l'administration de médicaments vétérinaires par voie orale.

L'après-midi a été consacré à l'organisation d'ateliers qui ont permis de détailler l'impact de la réglementation européenne sur les procédures d'autorisation de mise sur le marché, la pharmacovigilance vétérinaire, les bonnes pratiques de distribution et la gestion des établissements pharmaceutiques vétérinaires ainsi que l'impact sur le droit national, en collaboration avec les bureaux techniques de la direction générale de la santé et de la direction générale de l'alimentation.

La mobilisation des équipes de l'Agence nationale du médicament vétérinaire et des équipes techniques a garanti le grand succès de cette journée.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

CHEVANCE, A., URBAN, D. and MOULIN, G.
Cessions d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en France. Résultats pour l'année 2020 Anses ANMV

URBAN, D., CHEVANCE, A., GEORGEAIS, M., BIÉTRIX, J., BASTIEN, J., GRISOT, L., HUGNET, C., SALANDRE, O., SAUZZEA, X. and MOULIN, G.
Contextes sanitaire et économique en médecine vétérinaire et utilisation d'antibiotiques en France en 2020 Bulletin épidémiologique - santé animale-alimentation, vol: n°: 92, p: 1-8

MAYTIE, B., BASTIEN, J., MOULIN, G., GRISOT, L. and GRACH, G.
Expression des doses en UI ou en mg des antibiotiques : exemple de la gentamicine
Dépêche technique (la), vol: n°: 187, p: 14-14

MAYTIE, B., GRISOT, L. and BADUEL, L.
Modalités pratiques et contraintes de l'emploi des fasciolicides en conditions terrain
Dépêche technique, vol: n°: 181, p: 21-27

PIQUEMAL, C. and LAURENTIE, S.
Mortalité suite à l'application d'un spot on associant imidaclopride et sélamectine chez des canaris: quel est votre avis ?
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1563, p: 15-15

ROUGIER, S., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Prasce pour chevaux : alerte sur des cas d'ingestion humaine accidentelle
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1563, p: 8-8

ROUGIER, S., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Vaccins intranasaux contre la toux de chenil : des précautions d'emploi pour éviter toute contamination humaine
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1570, p: 13-13

BURONFOSSE-ROQUE, F. and LAURENTIE, S.
Vaccination et déficit proprioceptif chez un chien : quel est votre avis ?
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1570, p: 14-14

BIÉTRIX, J., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Usage des anesthésiques alpha2-agonistes chez le spitz nain : pas de contre-indication particulière chez les chiens en bonne santé
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1577, p: 16-16

BIÉTRIX, J. and LAURENTIE, S.
Imidocarbe et tachycardie, tachypnée, mydriase chez un chien : Quel est votre avis ?
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1578, p: 24-24

RIVORY, M. and LAURENTIE, S.
Manque d'efficacité d'un vaccin contre des agents de la BPIE chez des veaux : quel est votre avis ?
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1580, p: 20-20

PIQUEMAL, C., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Traitement hormonaux cutanés chez l'homme : des effets indésirables chez l'animal de compagnie
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1596, p: 20-20

BURONFOSSE-ROQUE, F. and LAURENTIE, S.
Défaut d'efficacité lors d'avortement provoqué chez la chienne : trop de précautions valent mieux que pas assez
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1598-1599, p: 15-15

CHRONOLOGIE



PIQUEMAL, C., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Pancytopenie néonatale bovine : penser aux traitements administrés à la mère
Dépêche vétérinaire (la), vol: n°: 1598-1599, p: 21-21

ROUGIER, S. and LAURENTIE, S. Traitement intra-mammaire et présence d'inhibiteurs dans le lait malgré un temps d'attente respecté: Quel est votre avis ?
La dépêche vétérinaire, vol: n°: 1557, p: 22-22

PIQUEMAL, C. and LAURENTIE, S.
Sédation prolongée suite à l'induction de vomissements chez un chat : quel est votre avis?
La dépêche vétérinaire, vol: n°: 1584, p: 16-16

PIQUEMAL, C. and LAURENTIE, S.
Décès et avortements de brebis suite à un traitement à base de moxidectine : quel est votre avis ?
La dépêche vétérinaire, vol: n°: 1586, p: 22-22

MORICEAU, M.-A. and LAURENTIE, S.
Mortalité et nécrose auriculaire suite à un traitement au lévamisole chez des porcelets
La dépêche vétérinaire, vol: n°: 1590, p: 26-26

BIÉTRIX, J., BÉGON, E., DEMAY, F. and LAURENTIE, S.
Vermifugation du chien et particularités raciales
Le moniteur des pharmacies, vol: n°: 3391, p: 34-34

FERRAN, A., BIÉTRIX, J., BOULLIER, S. and MILLEMANN, Y.
Pharmacocinétique et efficacité clinique du tramadol chez le chien
Nouveau praticien vétérinaire canine-féline, vol: n°: 77, p: 61-63

BIÉTRIX, J., MORICEAU, M.-A. and LAURENTIE, S.
Neurotoxicité induite par le métronidazole chez le chien
Point vétérinaire (le), vol: n°: 413, p: 50-55

BADUEL, L.
Les gaps thérapeutiques en filière animaux de compagnie: le rôle de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV). Tribune Pratique vétérinaire, vol: n°: 191, p: 5-5

CARNAT-GAUTIER, P.
Legacy data migration
TOPRA Veterinary medicines symposium, 22-23/09/2021, Online

BIÉTRIX, J., MORICEAU, M.-A. and LAURENTIE, S.
Neurotoxicité du métronidazole, médicament antibiotique et antiparasitaire, chez le chien : des risques même à faible dose
Vigil'Anses, vol: n°: 13, p: 14-18

BIÉTRIX, J. and LAURENTIE, S.
Les médicaments antiparasitaires pour chiens et chats à base de fipronil ne doivent pas être appliqués aux lapins
Vigil'Anses, vol: n°: 14, p: 1-3

ROUGIER, S. and LAURENTIE, S.
Comprimés de Prascend pour chevaux : attention au risque d'ingestion accidentelle et mesure de précaution à prendre en cas d'accident
Vigil'Anses, vol: n°: 15, p: 11-14

MOULIN, G.
Figh against antimicrobial resistance. The French experience
Webinar OIE-GNKI, 18-11-2021, Online

3^e journée ANMV



Module de formation internationale à distance sur les autovaccins



Export des données des médicaments existants dans la base de données européenne des produits



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement du travail

Agence nationale du médicament vétérinaire
14 rue Claude Bourgelat
Parc d'activités de la Grande Marche - Javené
CS 70611 - 35306 Fougères - France

www.anses.fr

@Anses_fr

Connaître, évaluer, protéger